

UFR d'Odontologie

Sylvie JEANNE
Doyen

Xavier RAVALEC
Responsable pédagogique du stage actif

Chère Consœur, Cher Confrère,

Voilà de nombreuses années qu'un partenariat s'est établi entre les UFR d'odontologie et les professionnels libéraux qui accueillent dans leurs cabinets les étudiants de sixième année dans le cadre d'un « stage en entreprise » encore appelé « stage actif ».

En effet, au cours de celui-ci, l'étudiant est amené à pratiquer des soins sous la surveillance « bienveillante » de son tuteur. Ce stage, d'une durée de 250 heures, permet à l'étudiant de « mettre pied » dans l'exercice de cabinet, de prendre le rythme de celui-ci et de découvrir par là même ses différents aspects inconnus de la pratique hospitalière.

Les « retours », tant des étudiants que des maîtres de stage, sont généralement excellents avec des taux de satisfaction réciproque de 90 % et débouchent bien souvent sur des collaborations dans les années qui suivent le stage.

Le Conseil de l'Ordre National nous demande toutefois de réorganiser cette formation, ce qui suppose que les maîtres de stage déjà agréés refassent une demande auprès de leur Conseil de l'Ordre respectif afin de proroger leur statut, et de déposer leur demande d'agrément afin d'intégrer la liste des maîtres de stage reconnus. Sont dispensés de cette démarche, les praticiens agréés après le 31 août 2020.

Aussi nous vous serions reconnaissants de bien vouloir vous rapprocher de votre Conseil de l'Ordre afin d'engager les démarches nécessaires (cf. document ci-joint). Les échéances sont proches : en effet, il est absolument nécessaire que les dossiers soient reçus dans les meilleurs délais de manière à ce que les stagiaires puissent intégrer les cabinets d'accueil dès le début du mois de septembre prochain.

Vous remerciant pour votre implication dans la formation de nos futur(e)s collègues, nous vous prions, Chère Consœur, Cher Confrère, de recevoir nos cordiales salutations.

Le Responsable pédagogique du stage actif

Xavier RAVALEC

Le Doyen

Sylvie JEANNE